

*République Française*

*Département d'Eure-et-Loir*

**COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS**

**Compte-rendu**

**Séance du 4 avril 2018**

Date de la convocation : 28 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre avril à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GABORIAU, Maire.

La séance a été publique.

**Présents** : Jean-Pierre GABORIAU, Christine PROTOIS, Jean-Louis RAFFIN, Anne BROSSEAU, Mathilde CALLARD, Jean-Claude SAUBESTRE, Louis TROUTOT, Lucie BOULANGER, Bernard MOREAU, Géraldine JAMBON, Angélique ROLLAND, Philippe HERVET.

**Représentés** : Alain DOUILLARD pouvoir à Christine PROTOIS, Suzanne GAULT pouvoir à Jean-Louis RAFFIN, Guy EBERLE pouvoir à Géraldine JAMBON, Stéphanie VASSORT pouvoir à Mathilde CALLARD.

**Absents** : Serge DERUET, Véronique FAHLKE, Pascal RONDEL, Laetitia CORNILLARD

**Secrétaire de séance** : Angélique ROLLAND.

---

**OBJETS DES DELIBERATIONS**

---

- Compte administratif 2017 – Budget principal
- Affectation des résultats – Budget principal
- Budget primitif 2018 – Budget principal
- Taux d'imposition
- Enveloppe budgétaire affectée au régime indemnitaire
- Subventions aux associations
- Compte administratif 2017 – Budget Eau
- Affectation des résultats – Budget Eau
- Budget primitif 2018 – Budget Eau
- Concours des maisons fleuries
- Tarifs repas du 14 juillet
- Remboursement des travaux concernant la création ou l'extension du réseau public d'eaux pluviales
- Modification des statuts SDE 28
- Questions diverses

---

**2018/09 COMPTE ADMINISTRATIF 2017**  
**BUDGET PRINCIPAL**

---

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gaboriau, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mr Jean-Claude Saubestre a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Mr Jean-Pierre Gaboriau s'est retiré pour laisser la présidence,

Après en avoir délibéré,

A 15 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE le compte administratif 2017, lequel se résume ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 011	Charges à caractère général	564 474.26
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	841 253.75
D 65	Autres charges de gestion courante	640 021.20
D 66	Charges financières	73 550.64
D 67	Charges exceptionnelles	2 017.61
D 042	Opérations d'ordre	2 330.60
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 123 648.06</b>
R 013	Atténuations de charges	37 010.43
R 70	Produits des services, du domaine et ventes	214 227.18
R 73	Impôts et taxes	1 460 476.85
R 74	Dotations, subventions et participations	651 168.12
R 75	Autres produits de gestion courante	67 283.61
R 76	Produits financiers	6.60
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>2 430 172.79</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 21	Immobilisations corporelles	498 990.67
D 16	Emprunts et dettes assimilées	172 818.95
D 45	Opérations pour compte de tiers	42 687.20
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>714 496.82</b>

R 13	Subvention d'investissement	120 473.70
R 16	Emprunts et dettes assimilées	599.11
R 10	Dotations, fonds divers et réserves	58 412.28
R 1068	Affectation des résultats	34 741.94
R 45	Opérations pour compte de tiers	42 687.20
R 040	Opérations d'ordre entre sections	2 330.60
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>259 244.83</b>

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

ARRETE les résultats définis tels que ci-dessus.

---

**2018/10 COMPTE DE GESTION 2017  
BUDGET PRINCIPAL**

---

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de M. Jean-Pierre Gaboriau, Maire,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal, il est exposé aux membres du conseil que le compte de gestion, établi par le Receveur à la clôture de l'exercice, vise le compte administratif et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

**VOTE** le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

**2018/11 AFFECTATION DES RESULTATS 2017  
BUDGET PRINCIPAL**

---

Le conseil municipal,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

### Section de fonctionnement

→	Résultat de l'exercice 2017	306 524.73 €
→	Report de l'exercice 2016	552 466.70 €
→	<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017</b>	<b>858 991.43 €</b>

### Section d'investissement

→	Résultat de l'exercice 2017	- 455 251.99 €
→	Solde d'exécution 2016	- 34 741.94 €
→	<b>Besoin de financement</b>	<b>- 489 993.93 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

**DECIDE** d'affecter au budget communal 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

-	D001 – Déficit d'investissement reporté	- 489 993.93 €
-	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	489 993.93 €
-	R002 – Excédent de fonctionnement reporté	368 997.50 €

---

## **2018/12 BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET PRINCIPAL**

---

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

**ADOpte** le budget ainsi qu'il suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 011	Charges à caractère général	553 950.00
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	819 800.00
D 65	Autres charges de gestion courante	791 092.56
D 66	Charges financières	64 816.05
D 67	Charges exceptionnelles	14 600.00
D 023	Virement à la section d'investissement	305 000.00
D 042	Opérations d'ordre	29 741.39
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 579 000.00</b>
R 013	Atténuations de charges	10 000.00
R 70	Produits des services, du domaine et ventes	131 900.00
R 73	Impôts et taxes	1 386 000.00
R 74	Dotations, subventions et participations	622 000.00
R 75	Autres produits de gestion courante	60 102.50
R 002	Résultat reporté	368 997.50
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>2 579 000.00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 21	Immobilisations corporelles	396 584.19
D 16	Emprunts et dettes assimilées	174 421.88
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	489 993.93
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 061 000.00</b>
R 13	Subvention d'investissement	198 264.68
R 10	Dotations, fonds divers et réserves	38 000.00
R 1068	Affectation des résultats	489 993.93
R 021	Virement de la section de fonctionnement	305 000.00
R 040	Opérations d'ordre entre sections	29 741.39
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 061 000.00</b>

---

**2018/13 TAUX D'IMPOSITION DES  
TAXES DIRECTES LOCALES 2018**

---

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1379, 1407 et suivants et l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Vu le budget de la commune adopté le 4 avril 2018,

Le conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas augmenter les taux appliqués en 2017 et accepte le produit fiscal attendu pour 2019 estimé à 1 066 192 €.

**FIXE** les taux ainsi qu'il suit :

TAXES	TAUX 2018
Taxe d'habitation	16.17
Taxe foncière bâtie	24.21
Taxe foncière non bâtie	36.56

---

**2018/14 ENVELOPPE BUDGETAIRE  
AFFECTEE AU REGIME INDEMNITAIRE**

---

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, de fixer l'enveloppe réservée au régime indemnitaire à 35 000 €.

**DIT** que les crédits nécessaires au financement du régime indemnitaire des agents territoriaux sont inclus au chapitre 64 du budget principal 2018.

---

**2018/15 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018**

---

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget adopté pour l'exercice 2018 et notamment les crédits ouverts à l'article 6574,

Vu les demandes de subvention présentées par les associations,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la commune doit, lorsque le montant de la subvention dépasse 23 000 € conclure une convention de partenariat avec l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

**DECIDE** d'allouer aux associations locales les subventions suivantes :

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018</b>	
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2018</b>
UNION MUSICALE	1 535
ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	450
AVENIR SPORTIF DU THYMERAIS	45 900
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 270
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	100
FNACA	185
SALON D'ART DU THYMERAIS	4 190
ATELIER ARC EN CIEL	220
VELO CLUB LUCEEN	335
BRIDGE CLUB CASTELNEUVIEN	352
FAJ	500
ASSOCIATION DIRE	200
COMPAGNIE DE L'ANGE	500
HARMONICA PASSION	500
THEATRE EN PIECES	1000
<b>TOTAL</b>	<b>57 237</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de subvention ci-annexée avec l'association « Avenir Sportive du Thymerais ».

---

**2018/16 COMPTE ADMINISTRATIF 2017**  
**BUDGET ANNEXE EAU**

---

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gaboriau, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mr Jean-Claude Saubestre a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Mr Jean-Pierre Gaboriau s'est retiré pour laisser la présidence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**APPROUVE** le compte administratif 2017 du service eau, lequel se résume ainsi :

<b>EXPLOITATION</b>		
D 011	Charges à caractère général	1 642.01
D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 715.80
	<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>29 357.81</b>
R 70	Produits des services, du domaine et ventes	15 403.45
	<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>15 403.45</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 21	Immobilisations corporelles	107 013.60
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>107 013.60</b>
R 106	Dotations, fonds divers et réserves	9 055.24
R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 715.80
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>36 771.04</b>

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

**ARRETE** les résultats définis tels que résumés ci-dessus.



---

**2018/17 COMPTE DE GESTION 2017  
BUDGET ANNEXE EAU**

---

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de M. Jean-Pierre Gaboriau, Maire,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 du service de l'eau, il est exposé aux membres du conseil que le compte de gestion, établi par le Receveur à la clôture de l'exercice, vise le compte administratif et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

**VOTE** le compte de gestion 2017 du budget annexe Eau, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

---

**2018/18 AFFECTATION DES RESULTATS 2017  
BUDGET ANNEXE EAU**

---

Le conseil municipal,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

**Section d'exploitation**

→	Résultat de l'exercice 2017	-13 954.36 €
→	Report de l'exercice 2016	352 169.75 €
→	<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017</b>	<b>338 215.39 €</b>

**Section d'investissement**

→	Solde d'exécution 2017	- 70 242.56 €
→	Report d'exécution 2016	- 9 055.24 €
	<b>Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2017</b>	<b>- 79 297.80 €</b>
→	<b>Besoin de financement</b>	<b>79 297.80 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

**DECIDE** d'affecter au budget communal 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- D001 – Déficit d'investissement reporté	- 79 297.80 €
- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	79 297.80 €
- R002 – Excédent de fonctionnement reporté	258 917.59 €

---

**2018/19 BUDGET PRIMITIF 2018**  
**BUDGET ANNEXE EAU**

---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget présenté par Monsieur le Maire pour le service de l'eau pour l'exercice 2018,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

**ADOpte** le budget tel que présenté ci-après.

<b>EXPLOITATION</b>		
D 011	Charges à caractère général	14 202.48
D 023	Virement à la section d'investissement	251 000.00
D 042	Dotations aux amortissements	8 797.52
	<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>274 000.00</b>
R 70	Produits des services, du domaine et ventes	15 082.41
R 002	Résultat reporté	258 917.59
	<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>274 000.00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 21	Immobilisations corporelles	259 797.52
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	79 297.80
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>339 095.32</b>
R 10	Dotations, fonds divers et réserves	79 297.80
R 021	Virement de la section d'exploitation	251 000.00
R 040	Dotations aux amortissements	8 797.52
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>339 095.32</b>

---

## 2018/20 TARIFS REPAS DU 14 JUILLET

---

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2018,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

**FIXE** les tarifs du repas du 14 juillet :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Adulte	Gratuit	10 €
Enfant	Gratuit	5 €

---

## 2018/21 CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018

---

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2018,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

**DECIDE** d'organiser, à l'échelon communal, un concours des maisons fleuries. Une enveloppe de 660 € sera mise à la disposition du jury pour récompenser les lauréats. Cette somme sera mandatée sur les crédits inscrits à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » du budget communal.

**DESIGNE** les membres du jury : Mesdames Desjouis, Longuet, Suzanne Gault et Angélique Rolland, Messieurs Bernard Morel, Louis Troutot, Serge Deruet, Pascal Rondel et Stéphane Hamelin.

---

## TOUR DU TAPIS

---

**La séance est levée à 21H45.**